



« Le Conseil de laboratoire de l'UMR LADYSS du 2 décembre 2025 apporte son soutien total au laboratoire CITERES (Tours) faisant l'objet d'une procédure de « desUMRisation » (retrait de la tutelle CNRS). Le conseil de l'UMR LADYSS s'interroge sur les fondements de la décision du CNRS et l'ambiance concurrentielle exacerbée entre les laboratoires qu'elle entraîne de fait ; et sur la forme, la décision ayant été prise sans consultation des collègues concernés. Enfin, il exprime son attachement à la grande diversité académique nécessaire au rayonnement international du CNRS et à une répartition équitable des laboratoires CNRS alors que la Région Centre-Val de Loire en comprend le plus petit nombre ».

Motion votée à l'unanimité le 2 décembre 2025